Un jubilé

Autor(en): **Naef, Henri**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **36 (1941)**

Heft 4

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-173126

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Un jubilé

Un des hommes qui font au journalisme suisse le plus d'honneur, vient d'être fêté par ses amis; M. *Pierre Grellet,* en effet, collabore depuis 30 années à la « Gazette de Lausanne ». De ses amis, nous en sommes, et notre revue se doit de lui apporter ses vœux.

On ne fera pas à la presse suisse l'injure de l'accuser d'indifférence envers nos principes; elle ne nous a jamais refusé son appui. Pierre Grellet fait davantage; non seulement il ne refuse pas, mais il se bat. Lorsque, l'an passé, nous sonnions la charge pour sauver les rives de Thoune et de Brienz, il eut le courage d'écrire:

« On ne saurait trop féliciter les riverains des lacs de Thoune et de Brienz de se défendre contre l'établissement d'une conduite à haute tension qui ravagerait brutalement un de nos plus beaux paysages. Onze communes, neuf sociétés de développement et trois associations importantes appuient la pétition adressée au Département des chemins de fer. » Or, le chef de ce dicastère « faisait récemment aux Suisses un devoir national de prendre des vacances malgré la dureté des temps et de visiter leur pays . . . Comment des autorités qui nous donnent ce conseil judicieux et nous invitent à mieux connaître nos sites, peuvent-elles concilier leur recommandation avec les enlaidissements progressifs qu'elles tolèrent? Ne sont-elles donc pas responsables de l'intégrité morale de notre sol et leur rôle ne consisterait-il qu'à nous fournir en pain, en viande et en fusils? »

Il écrit encore, et à propos d'architecture:

« Notre pays, si ordonné par ailleurs, est en pleine anarchie. Les horreurs ne cessent de s'étendre. Nous sommes comme des héritiers qui ne savent plus d'où leur vient leur fortune. Comment tant de richesse architecturale a-t-elle pu dégénérer en temps de misère? Accomplissez un devoir national et économique en parcourant notre pays, nous disent les administrateurs de notre patrimoine. — Commencez donc par ne pas tolérer qu'on l'enlaidisse! »

Le Heimatschutz, dit-il ailleurs, « figure parmi les tâches de la défense spirituelle du pays, telles qu'elles sont énumérées dans le message fédéral de décembre 1938 sur le maintien et le développement de notre patrimoine intellectuel, mais tout à la fin, après les lettres, le théâtre, le cinéma, la radio, les échanges de jeunes gens pendant les vacances ».

A cette verte critique, la thèse fondamentale sert d'appui. La voici:

« On chercherait vainement dans le programme des redresseurs et des novateurs la conception fondamentale de ce qu'on a appelé la défense spirituelle du pays: c'est le respect du visage de la patrie. Il importe, sans doute, que nos institutions soient adaptées à nos mœurs, que nous soyons gouvernés par de bonnes lois et que nous vivions dans ce cadre social où chacun peut déployer le mieux ses facultés. Mais ce qui fait la valeur du pays, ce n'est pas une abstraction idéologique. Nous aimons notre sol et voulons le défendre à cause des images qu'il suggère. C'est pourquoi la protection de ses sites, de ses aspects, de tout ce qui fait l'union séculaire de l'harmonie avec la terre, est la base même de notre patrimoine spirituel. Tout le reste découle de là, est conditionné par là. »

Comme s'il avait voulu que son jubilé servît à son pays, Pierre Grellet pensant à nos devoirs et à nos tâches, nous adresse ces mots:

« La cause que vous défendez et à laquelle je m'efforce, pour ma part, d'intéresser le public est le vrai pôle de notre défense spirituelle. Tout périclite avec une patrie enlaidie, tout s'éclaire et s'ennoblit avec une patrie conservée dans sa beauté et lavée de ce qui déshonore son visage. »

Puissent le talent, l'énergie d'un Pierre Grellet, susciter des disciples parmi ceux qui, un jour, tiendront le gouvernail. *H. N.*